

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

---

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : octenident® Solution de rinçage buccal

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : cosmétique

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Produit classé: cosmétique, non assujéti à d'autres caractéristiques.

---

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

#### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution aqueuse

#### **Composants**

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas de contact avec la peau : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion : Consulter un médecin si nécessaire.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appro- : Poudre sèche

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

priés Mousse  
Pulvérisateur d'eau  
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- : Ne PAS utiliser un jet d'eau.  
priés

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.  
la lutte contre l'incendie

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux  
gereux

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire  
particuliers des pompiers autonome.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protec- : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
tion de l'environnement

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir chapitre 13

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipula- : inutile dans les conditions normales d'utilisation  
tion sans danger

Indications pour la protection : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte  
contre l'incendie et l'explo- contre le feu.  
sion

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-  
aires de stockage et les con- gine.  
teneurs

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

---

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **8.2 Contrôles de l'exposition**

##### **Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : pratiquement sans couleur

Odeur : de menthe

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C

Température de décomposition : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

---

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal**

**No Change Service!**

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

---

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : > 100 °C  
Méthode: ISO 2719

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : 6 (20 °C)  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 1 mPa\*s  
similaire à l'eau

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : (20 °C)  
complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,0 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

#### **9.2 Autres informations**

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Taux de corrosion du métal : Aucune raisonnablement prévisible.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

---

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

aucun

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** -t

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

##### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.
- Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.4 Groupe d'emballage**

- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal**

**No Change Service!**

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,03 %

#### **Autres réglementations:**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

#### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : À des fins exclusivement cosmétiques

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

**octenident® Solution de rinçage buccal** **No Change Service!**Version  
01.02Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

4-chloro-4-désoxy- $\alpha$ -D-galactose de 1,6-dichloro-1,6-didésoxy- $\beta$ -D-fructofurannosyle dichlorure de N,N'-(décane-1,10-diyl-di-1(4H)-pyridyl-4-ylidène)bis(octylammonium)

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

## Informations sur le produit

suivant l'exemple de Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

### **octenident® Solution de rinçage buccal** *No Change Service!*

Version  
01.02

Date de révision:  
04.04.2024

Date de dernière parution: 07.11.2023

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### **Information supplémentaire**

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.